

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 18/11/2024 N° D2024-59

Nomenclature : \_\_\_\_\_

**Acte accompli dans le cadre de la délégation  
donnée par le Conseil au Président**

**Objet : Conventions de mise à disposition du centre nautique Robert Sautin**

**Le Président de Haut-Bugey Agglomération,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de « *signer tous contrats et toutes conventions de mise à disposition des équipements communautaires* »

à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

**DECIDE**

**Article 1 : sont acceptées les conventions d'utilisation du centre nautique Robert Sautin, entre Haut-Bugey Agglomération – 57 rue René Nicod – 01100 OYONNAX, et :**

- La Brigade de Gendarmerie de Oyonnax
- Le service Douanier de la surveillance, Brigade des Douanes de Bellegarde
- Le service de Police Municipale de la Ville d'Arbent
- La Police Nationale, circonscription de Oyonnax
- L'association Tri Passion
- L'association USO SPORT ADAPTE

Les présentes conventions sont conclues pour une période allant de la date de signature au 30 juin 2025.

**Article 2 :** Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.



Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and 'L' followed by a horizontal line.

Michel MOURLEVAT